



## ASSOCIATION SPORTIVE

### WAAB 2024/2025

Les enseignants d'EPS du secondaire se proposent d'encadrer diverses activités sportives après les cours, pour les élèves du collège et lycée. Cette initiative a pour vocation de permettre la pratique sportive pour un grand nombre d'élèves, en plus des cours obligatoires d'EPS, tout au long de l'année, et de participer éventuellement à des rencontres et compétitions sportives.

La participation à ces activités n'est pas obligatoire et reste facultative.

FICHE D'INSCRIPTION et D'AUTORISATION PARENTALE


[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdXhvUxH73cJtzRUITh5dE-TVkBOMwRvG5uBUJK1dorAs9xRQ/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdXhvUxH73cJtzRUITh5dE-TVkBOMwRvG5uBUJK1dorAs9xRQ/viewform?usp=sf_link)

L'inscription à l'Association Sportive est gratuite. Le nombre d'élèves est limité selon les activités. Votre enfant devra fournir l'autorisation parentale signée pour commencer les activités. Votre enfant pourra également récupérer l'autorisation parentale en version papier auprès de la vie scolaire ou auprès de son professeur d'EPS.



Début des activités le Dimanche 15 SEPTEMBRE 2024

## Programme des activités sportives proposées

Jours et heures	ACTIVITÉ / ANIMATEUR		Public concerné	Nombre d'élèves maximum	Lieu
Mardi 15h00 – 16h00	BASKETBALL M. Maskali		Filles / Garçons (Collège/Lycée)	14 élèves	Gymnase D'al Waab

### Règlement de l'Association sportive

#### 1/ Principes généraux :

Les activités sportives pour les élèves du collège et lycée, débuteront le **15 septembre 2023** et se termineront le **4 Juin 2025**.

Le nombre maximal par activité est mentionné dans le programme. Les inscriptions seront arrêtées lorsque le nombre d'élèves maximal sera atteint.

Les activités sportives extrascolaires ne font pas partie du programme scolaire. Vous êtes entièrement libre d'inscrire ou ne pas inscrire votre enfant. Les activités sont proposées et encadrées par les professeurs d'Éducation physique et sportive du lycée Voltaire.

Les activités **sont mixtes**.

Il est impératif que **les parents soient à l'heure** à la fin des activités pour récupérer leur enfants, l'école ne prendra pas en charge la garde des élèves.

Le lycée Voltaire se réserve le droit de changer ou de supprimer une activité si le nombre d'élèves inscrits est insuffisant.

#### 2/ Modalité d'inscription :

L'inscription **est annuelle et gratuite**. Les élèves pourront choisir **plusieurs activités** (1 par jour) et auront un choix de préférences à faire entre les activités choisies. Si le nombre de demandes est élevé, l'élève sera alors prioritaire sur son choix numéro 1.

L'inscription est validée le jour du dépôt de la fiche d'inscription et d'autorisation parentale au bureau de la vie scolaire et/ou auprès des professeurs d'EPS. Et ce, dans la limite des places disponibles. Si toutes les places ont été attribuées le jour de dépôt de la demande pour l'activité choisie, l'élève sera orienté vers la deuxième activité initialement choisie.



A noter que l'inscription en ligne est obligatoire et que les places sont limitées. La priorité est donnée aux premiers inscrits sur le drive.

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdXhvUxH73cJtzRUITh5dE-TVkBOMwRvG5uBUJK1dorAs9xRQ/viewform?usp=sf\\_link3](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdXhvUxH73cJtzRUITh5dE-TVkBOMwRvG5uBUJK1dorAs9xRQ/viewform?usp=sf_link3)/ Discipline :

Les dispositions prévues dans le règlement intérieur du lycée Voltaire s'appliquent à toutes les activités extrascolaires. L'école se réserve le droit de radiation définitive de l'élève en cas de non-respect du règlement.

#### 4/ Fourniture du matériel :

Le lycée Voltaire fournit le matériel nécessaire à la pratique des activités. **Le port de l'uniforme et des chaussures de sport sont obligatoires.**



**Association sportive du Lycée Voltaire –  
« Autorisation parentale »**

Chers parents,

Dans le cadre de l'association sportive scolaire proposée et encadrée par les enseignants d'EPS du secondaire, votre enfant aura la possibilité de s'inscrire, s'il le souhaite, à des activités sportives après les cours.

Après avoir pris connaissance de l'information concernant la mise en place de l'AS pour l'année 2024/2025 et rempli le google form, permettant à votre enfant de réaliser un choix d'activités, Merci de bien remplir l'autorisation ci-dessous et la remettre à l'enseignant d'EPS de votre enfant pour la 1ère séance.

-----

**Autorisation Parentale pour l'AS 2024/2025**

Je soussigné M/Mme ..... autorise mon fils/ma fille ..... en classe de ..... sur le site de ..... à participer aux séances prévues après les cours dans le cadre de l'association sportive pour les activités suivants  
.....  
.....

- J'autorise également mon enfant à prendre le bus de l'école pour participer à certaines activités proposées ainsi qu'à certaines possibles rencontres ou compétitions sportives.
- Je n'autorise pas mon enfant à prendre le bus de l'école pour participer à certaines activités proposées ainsi qu'à certaines possibles rencontres ou compétitions sportives.

**Signature :**